

La chasse en forêt domaniale de Notre-Dame (saison 2015-2016)

Chaque année, l'Office national des forêts (ONF) veille au maintien des équilibres entre la forêt et les populations animales en organisant des journées de chasse en forêt domaniale de Notre-Dame. Celles-ci permettent de réguler les populations de sangliers et de chevreuils dans le but de préserver l'équilibre faune/flore et d'éviter également les dégâts aux cultures, comme les accidents de la circulation.



UN OUTIL DE RÉGULATION NÉCESSAIRE ET CONTRÔLÉ

Les forêts domaniales abritent une grande faune riche et diversifiée. À Notre-Dame, on compte 2 types de grands animaux qui participent à la vie de l'écosystème : sangliers et chevreuils. De nombreux indices révèlent leur présence en forêt, notamment les bouttis de sangliers (sol retourné pour y extraire de la nourriture) ou encore les abrouissements des cervidés (consommation des jeunes pousses des arbres).

Sans régulation, les populations décuplèrent très rapidement provoquant des dégâts importants sur les jeunes arbres et semis. En effet, dans leurs premières années, les jeunes arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont très accessibles à la dent du gibier (cerfs, chevreuils, etc.) et subissent les perturbations du sol (sangliers). **La consommation intense des jeunes pousses par les cervidés devient préjudiciable au bon renouvellement de la forêt.** La surabondance peut également engendrer des accidents de la circulation et entraîner des dégâts dans les jardins aux abords de forêt. En l'absence de prédateur naturel, seule une chasse raisonnée, encadrée **permet de réguler la grande faune tout en assurant la pérennité du milieu naturel.**

Le nombre d'animaux à prélever est défini à l'avance par les forestiers et un plan de chasse, validé par le Préfet.

UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

Réduite sur ce massif fréquenté par le public, la saison de chasse se déroule les lundis et quelques mardis, de novembre à février sur les 2050 ha de la forêt (cf. calendrier). Au total, 17 journées sont donc prévues pour l'activité de chasse à Notre-Dame.

Afin d'optimiser les interventions, la forêt se répartit en 2 zones (cf. carte) :

- **la partie située à l'est de la RN 104** est louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;
- **la partie située à l'ouest de la RN 104**, la plus fréquentée et la plus complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes, etc) ou l'encadrement, l'organisation et la mise en œuvre des actions de chasse sont assurés par l'ONF.

En période de chasse, la forêt n'est jamais totalement parcourue laissant la possibilité aux promeneurs de trouver des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

D'automne à hiver, chasseurs, promeneurs, randonneurs, cavaliers et cyclistes partagent le même territoire sur un même massif. **Afin que tous les usagers puissent exercer librement leurs activités, il est demandé à chacun d'être vigilant et attentif à l'information et la signalétique mise en place.**

Contact ONF pour l'activité de chasse

Christophe BRIOU
Agent patrimonial

christophe.briou@onf.fr

Avertir et informer au mieux les usagers est une priorité pour l'ONF. Ainsi, une note explicative et un calendrier des jours de chasse sont établis par l'ONF. Chaque année, ces informations sont disponibles en mairies, dans les offices de tourisme, sur le site internet de l'ONF et affichées sur les panneaux d'information situés en forêt.

Les jours de chasse, toutes les dispositions sont prises pour garantir la sécurité des chasseurs et du public. Chaque zone est signalée à sa périphérie par un panneau rigoureux apposé sur les barrières, sur les sentiers ainsi que le long des axes routiers. Le respect de consignes très strictes permet de renforcer la sécurité : équipements fluorescents, signalétique, présence et encadrement du personnel ONF.

Toutefois, **les promeneurs sont invités à pas pénétrer dans les sous-bois ni emprunter les allées des secteurs chassés.**

CALENDRIER DE CHASSE 2015-2016

Zone ONF

Partie située à l'ouest de le RN104

DECEMBRE : mardi 15
JANVIER : mardi 12
FÉVRIER : mardi 2

DE NOVEMBRE 2015 À
FÉVRIER 2016

DE 9 H 00 À 18 H

17 JOURS DE CHASSE

Zone louée

Partie située à l'est de la RN 104

NOVEMBRE : lundi 9, 16, 23 et 30
décembre : lundi 7 et 14
janvier : lundi 4, 11, 18 et 25
février : lundi 1, 8, 15 et 22

A NOTER :

à proximité, la forêt domaniale de La Grange sera chassée 2 journées : **1^{er} décembre et le 26 janvier**

Contact

